

Le Patiau dans le quartier du Chenois

Distance : **5,6 km**
Difficulté : **moyenne**
Accès PMR : **non**
Accès poussette : **difficile**

18



Balad'EAU

Waterloo





Pois des Bruyères

ARW

Départ : Parking des Pâquerettes - Avenue des Pâquerettes

Complexe sportif du Centre

Caraute

Chap. St-Antoine de Padoue

Champ de Mai

Baudrisart

le Cherois

le Beaufau

Chap. St-Roch

Abeche

Éc. de la Maison familiale

s. Vaux

Légende

- Tracé Balad' Eau
- Point d'intérêt
- Cours d'eau
- Route

0 100m 200m

NGI
Nationaal
Geografisch
Instituut



IGN
Institut
Géographique
National

A3980

106



Lorsque vous regardez la gare, prenez à gauche et longez la voie ferrée. Au rond-point, prenez à gauche et entrez dans le bois. Dès l'entrée, prenez le sentier à droite, puis à gauche.

1. BOIS DES BRUYÈRES



Ce bois faisait autrefois partie de la **Forêt de Soignes**. On produisait sur cette parcelle du charbon de bois. Contrairement à beaucoup d'autres bois et zones naturelles de notre région, il **n'a pas été défriché** depuis longtemps. C'est pourquoi on y trouve tant d'essences d'arbres différentes, ce qui attire toutes sortes d'animaux. De la lande à bruyère qui recouvrait autrefois certains versants du bois ne subsiste que le nom. De telles landes, fréquentes sur les sols sableux du Brabant wallon, résultaient d'une méthode de défrichage, l'essartage. On y brûlait la végétation afin de cultiver la parcelle pendant une dizaine d'années. Le sol, appauvri, était ensuite laissé en pâture aux troupeaux. Sous l'action de l'abroustissement, la bruyère s'installait. Le **ri Patiau** prend sa source dans le bois et traverse celui-ci. Voûté lors de la construction du bassin d'orage, il n'est plus visible.



Continuez tout droit, prenez à gauche puis à droite et contournez le plan d'eau par la droite.

2. LE BASSIN D'ORAGE

La construction du bassin d'orage date de 1976. Depuis, cette pièce d'eau artificielle dont le but est d'éviter les inondations s'est peuplée. **Faune et flore** y ont en effet élu domicile au fil des ans. On y trouve par exemple des espèces de plantes à fleurs typiques des **zones humides** ainsi qu'une multitude d'oiseaux d'eau. Certains migrateurs de passage profitent de cette étendue d'eau pour faire une halte, d'autres décident de s'y poser au printemps pour nicher et d'autres encore y passent l'hiver avant de retourner dans leurs contrées. C'est ainsi que l'on peut y observer des espèces d'oiseaux différentes tout au long de l'année, comme la sarcelle d'hiver ou le grèbe castagneux.



© crsenne



Au bout du bassin, prenez à droite. (Si vous prolongez légèrement votre balade pour contourner le bassin d'orage, vous pourrez voir l'ancien lit du ri Patiau.) Prenez ensuite à gauche dans le **chemin des Postes**. Continuez jusqu'au rond-point et continuez tout droit dans la **rue des Piles**. Après la **rue Champ Rodange**, prenez le premier sentier à droite et traversez le petit parc.

3. LA RÉSERVE ÉDUCATIVE DU CHENOIS

La mare qui se trouvait auparavant dans ce parc communal avait bien piètre allure ! C'est pourquoi un **projet de restauration** a vu le jour, issu d'une collaboration entre le service environnement de la commune et le Contrat de Rivière Senne. C'est pendant l'été 2012 que sept jeunes, qui participaient à l'opération « Été solidaire », ont remblayé l'ancienne mare artificielle et restauré **deux mares naturelles**. Ils ont également reçu une formation à la vie dans la mare. Un beau projet, qui a non seulement embelli le parc, mais a aussi permis à la biodiversité de se (re)développer dans un petit havre de paix. Des **panneaux didactiques** vous en diront plus sur cette thématique.



© crsenne





Traversez le parc et prenez à gauche. Continuez tout droit dans le **clos du Général**. Arrivé dans le parc, prenez directement à gauche. En haut de la côte, avant la maison, prenez le sentier à droite, puis prenez à gauche dans le chemin qui descend et qui devient la **rue de l'Escavée**. A la fin de la rue, vous pourrez voir le **Ri Patiau** sur votre gauche. Prenez ensuite à droite dans la **rue des Piles** jusqu'à l'aqueduc.

4. AQUEDUC

L'**aqueduc de Mont-Saint-Pont** fait partie d'un ensemble qui conduisait l'eau potable vers Ixelles suite à une convention passée entre la Ville de Bruxelles et la Commune de Braine-l'Alleud dans les années 1850.

L'aqueduc mesurait une **quinzaine de kilomètres** et avait une déclivité de 1 mm/m. A l'époque, une telle précision était une prouesse. Ce n'est que 120 ans plus tard que l'on a cessé de l'utiliser et que l'eau fut acheminée par conduite. Ce sont donc les sources des environs qui ont abreuvé les Bruxellois pendant toutes ces années. Avant cela, c'était un modèle de distribution aristocratique qui prévalait à la capitale. La partie visible ici mesure 200 mètres de long et comporte 27 arches.



© crsenne



Rebroussez chemin et prenez la **rue Noël** à droite. Tout en haut de la côte, traversez le carrefour et prenez le premier sentier en pavé à gauche. Prenez ensuite à gauche, puis le premier sentier à droite, après l'église.

5. NATURE EN VILLE

La nature, absente des villes ? Ce serait sans compter sur son opiniâtreté ! Dès qu'elle le peut, celle-ci cherche à reprendre ses droits. C'est bien le cas sur les **petits sentiers de Waterloo**. Les haies plantées par les habitants, surtout lorsqu'il s'agit d'espèces d'arbres indigènes, sont particulièrement intéressantes pour les oiseaux, qui y font leur nid, mais y trouvent également une multitude d'insectes pour nourrir leur descendance. Les herbes folles, quant à elles, poussent sur les bords des sentiers ou à travers les pavés. Butinées par ces mêmes insectes, elles ont le rôle de producteur dans le réseau alimentaire. C'est donc bien tout un **écosystème** qui s'est adapté à ce milieu !



© crsenne



Traversez la rue et prenez le sentier en face du passage piéton. Traversez la **rue Bodrissart** et continuez tout droit. Prenez ensuite à droite dans la **rue Jacques Pastur**, puis à gauche. Continuez tout droit jusqu'au parking de l'**avenue des Pâquerettes**.



Le Patiau dans le quartier du Chenois



Avec le soutien des communes partenaires du Contrat de Rivière Senne

Contrat de Rivière Senne ASBL

Place Josse Goffin, 1
1480 Clabecq

Tel/Fax: 02 355 02 15

E-mail: info@crsenne.be

Site: www.crsenne.be

RPM Nivelles

N°entreprise : 0872.191.039

Belfius : BE10 7785 9678 7404

Éditeur responsable : Contrat de Rivière Senne ASBL



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE. PARUTION 2024.